



## Utiliser de la manière autonome TELEPAC 2 mai 2023 – Alpes de Haute-Provence (04)

### Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Identifier les aides PAC auxquelles sa ferme est éligible
- Être autonome pour faire sa déclaration PAC avec le logiciel Télépac
- Prendre en main le logiciel télépac sur son propre dossier

### Contenu

#### Matin :

- Tour de table, présentation des stagiaires
- Connaître les différentes aides PAC et leurs critères d'éligibilité
- Comprendre les Bonnes Conditions Agro-Environnementales (BCAE) et vérifier que sa ferme les respecte

#### Après-midi :

##### Déclaration PAC :

- Etapes et échéances,
  - Documents nécessaires pour la déclaration,
  - Interface Télépac, s'appropriier l'outil en ligne,
  - Savoir dessiner ses parcelles et ses infrastructures agro-écologiques,
  - Savoir enregistrer ses cultures,
  - Points de vigilance et erreurs à éviter.
- Connaître les procédures de contrôle et les documents à fournir en cas de contrôle.

##### Etapes pas à pas de la déclaration PAC :

- Se connecter sur télépac, connaître les codes à conserver
- Dessiner ses parcelles
- Dessiner ses infrastructures agro-écologiques

### Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

Présentation orale de l'intervenante à l'aide d'un diaporama, échanges entre les stagiaires et l'intervenante, mise en pratique.

### Modalités d'évaluation

*En début* : analyse des besoins par un tour de table. *En cours* : évaluation des acquis (questionnaire et mise en pratique. *En fin* : évaluation de la satisfaction (questionnaire).

### Renseignements

Mégane VECHAMBRE, 06 29 64 24 33, [conseillerppam@bio-provence.com](mailto:conseillerppam@bio-provence.com)

Mise à jour le 07/10/2021

### MODALITES D'ACCES

Date : 2 mai 2023

Durée : 1 jour (7 heures)

Horaires : 9h00-17h00

Lieu : à définir selon les stagiaires (04)  
(la localisation exacte de la salle sera indiquée par mail avant le début de la formation)

Date limite d'inscription : 25 avril 2023

Nombre de stagiaires : min. 4 et max. 12

Public ciblé : producteurs du 04

### INFORMATIONS PRATIQUES

Repas : tiré du sac

Intervenante : Marion ROBERT, spécialiste PAC chez Agribiovar

Responsable de formation : Mégane VECHAMBRE.

Personnes en situation de handicap (PSH) : contactez-nous.

Prérequis : Aucun.

Tarif : 16 € TTC / heure. Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour les non éligibles ou non finançables (salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise hors agricole, particulier, etc.), contactez-nous.

Besoin de vous faire remplacer ? Contactez votre service de remplacement.

Inscription : formulaire d'inscription en ligne [ici](#) et conditions générales de formation disponibles [ici](#)

Action réalisée avec le soutien financier de :

